



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

gestion

Question écrite n° 115819

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la protection des forêts en Europe. Compte tenu des positions ambitieuses tenues par l'Europe sur les questions forestières au niveau international, et dans la mesure où ses États membres possèdent une très longue expérience en la matière, il conviendrait de disposer au niveau européen de critères de gestion durable des forêts harmonisés et opposables. Pour cela, il conviendrait de mettre en place un système juridiquement contraignant lié au processus des conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe. Aussi, elle lui demande de lui faire connaître sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

En juin 2011 à la conférence ministérielle d'Oslo pour la protection des forêts en Europe, le Gouvernement français a soutenu le lancement d'un processus de négociation d'un accord juridiquement contraignant sur l'exploitation durable des forêts à l'échelle paneuropéenne. La France est très impliquée dans ce processus ; elle fait partie, avec sept autres pays, du bureau de coordination de la négociation. La première session de négociation de ce futur accord se tiendra du 21 au 25 novembre 2011 ; le processus doit s'achever en mai 2013.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115819

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2011, page 8260

**Réponse publiée le :** 15 novembre 2011, page 12003